



PATINAGE DE VITESSE CANADA

Manuel des officiels pour les préposés au
regroupement

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	1
Historique	1
Comment utiliser le manuel	1
Aperçu du programme de développement des officiels	1
Rôle du préposé au regroupement	3
Qualité du préposé au regroupement	4
Importance du préposé.....	4
Personnalité du préposé.....	4
Fonctions	6
Fonctions formelles	6
Le travail comme tel	6
Compétitions de l'ISU	7
Autres règles visant le travail du préposé.....	9
Conseils et trucs pour effectuer le travail efficacement	10
Départ de masse – Général	10
Courte piste	10
Départ de masse sur longue piste.....	11
Conclusion	12

INTRODUCTION

Historique

Les préposés au regroupement ont à la fois des responsabilités définies et implicites qui les mettent dans ce que certains pourraient qualifier comme la position la plus importante afin d'assurer un déroulement ordonné et sans heurts des courses.

Comment utiliser le manuel

Dans ce manuel, on énonce des politiques et des procédures de Patinage de vitesse Canada (PVC). Il faut toutefois vérifier toute règle afin de s'assurer qu'il n'y a pas eu de modification apportée depuis l'élaboration du manuel.

Il n'est pas nécessaire d'utiliser les formulaires qui sont fournis dans ce manuel. Tout formulaire conçu pour les utilisateurs et renfermant les données pertinentes peut être utilisé.

Aperçu du programme de développement des officiels

O1-100

Le mandat du président du Comité de développement des officiels et du Comité comme tel est précisé à l'article VII-203.

Les fonctions comprennent :

- ❑ l'élaboration d'un plan quadriennal pour assurer la disponibilité d'officiels qualifiés partout au Canada;
- ❑ l'élaboration d'un plan de travail annuel en appui au plan quadriennal;
- ❑ la conception de matériel éducatif pour la formation des officiels;
- ❑ la mise en oeuvre d'un système d'évaluation pour les officiels;
- ❑ la surveillance, la mise en oeuvre et l'examen du Programme de certification des officiels (PCO);
- ❑ la nomination de starters, arbitres et autres officiels (p. ex. : coordonnateurs, préposé aux compétiteurs), le cas échéant, dans le cadre de compétitions nationales et internationales désignées.;
- ❑ l'organisation de séances de formation pour les officiels;
- ❑ la sélection et la mise en candidature d'officiels canadiens qualifiés auprès de l'ISU;
- ❑ la conservation de dossiers permanents pour tous les officiels de niveau 3 et plus.

Exigences en matière de certification

O2-101

Le PCO comporte 5 niveaux pour les arbitres et les starters, 4 niveaux pour les coordonnateurs de compétition et 3 niveaux pour les chronométreurs, les juges de ligne d'arrivée, les annonceurs, les compileurs et les autres officiels. Pour chaque niveau, il existe des exigences précises qui ont trait à la technique, à la pratique et à la performance (voir tableaux à la fin de l'appendice A). Les responsabilités en ce qui concerne la certification sont les suivantes :

- ❑ La certification aux niveaux 1 et 2 relève de l'association-membre et doit suivre les exigences du PCO.
- ❑ La certification aux niveaux 3B (compétitions sanctionnées par PVC) et 3A (Championnats nationaux par catégories d'âge/essais juniors) relève de PVC.
- ❑ La certification aux niveaux 4 (compétitions internationales, y compris les compétitions Can-Am sanctionnées par l'ISU, essais seniors) et 5 (coupes du monde, championnats du monde et jeux olympiques) relève à la fois de PVC et de l'ISU.

O2-106

Les exigences en matière de certification pour les compileurs, les chronométreurs, les juges de ligne d'arrivée, les annonceurs et tous les autres officiels de niveau 3 sont les suivantes :

- ❑ La certification à titre d'officiel de niveau 3 exige une performance satisfaisante à titre d'officiel en chef à au moins trois compétitions provinciales/régionales sanctionnées par PVC, ainsi qu'une performance satisfaisante à titre d'officiel en chef à au moins une compétition nationale/internationale sanctionnée par PVC.

RÔLE DU PRÉPOSÉ AU REGROUPEMENT

À titre de préposé au regroupement, vous devez bien connaître :

- 1) Toutes les directives et tous les règlements visant le travail de préposé au regroupement;
- 2) Les directives et les règlements visant un autre poste et ayant le potentiel d'avoir une incidence sur le travail de préposé;
- 3) Les procédures et les trucs pour faciliter le travail et assurer le déroulement sans heurts de la compétition pour tous. Souvent, vous apprendrez cela en observant les autres préposés et officiels d'expérience et en acquérant vous-même de l'expérience. Règle générale, si vous essayez quelque chose et ça marche, continuez. Le directeur de clinique est une bonne source de renseignements à cet égard et peut vous conseiller sur des idées nouvelles.

QUALITÉ DU PRÉPOSÉ AU REGROUPEMENT

Importance du préposé

Les directives et les règlements visant les préposés au regroupement sont assez complets, mais ne font pas état de l'importance du travail du préposé en ce qui a trait à établir :

- ❑ le déroulement ou le rythme d'une compétition;
- ❑ un contact unique et continu avec les patineurs, les officiels sur la glace et à l'extérieur de celle-ci et les spectateurs/parents.

Alors que la performance médiocre de tout officiel dérange le déroulement d'une compétition, le travail médiocre d'un préposé au regroupement peut non seulement saboter le compétition dans son ensemble, mais aussi presque à coup sûr perturber et contrarier ceux et celles qui interagissent avec le préposé au regroupement, ce qui représente en bref à peu près tout le monde.

Personnalité du préposé

La personnalité est un élément important dans le choix d'un préposé au regroupement. Le préposé doit :

- ❑ Entrer en relation avec les patineurs, c'est-à-dire,
 - être plaisant, juste et faire preuve d'un bon sens de l'humour;
 - comprendre et gérer les pressions diverses qui ont une incidence sur les compétiteurs aux niveaux compétitif et élite ou junior et novice;
 - être engagé (et le démontrer) à donner à chaque patineur la meilleure occasion de montrer son potentiel (gardez à l'esprit que les compétitions sont tenues pour les patineurs);
 - rester ferme, calme, constant et objectif sous pression.
- ❑ Travailler avec d'autres officiels, c'est-à-dire,
 - connaître les règles et ne pas hésiter à initier des modifications lorsque cela est nécessaire, tout en gardant un lien étroit avec le coordonnateur de compétition et l'arbitre;
 - demeurer conscient des responsabilités et de l'autorité du coordonnateur de compétition;
 - être à la fois perspicace et réceptif aux besoins de l'arbitre en ce qui concerne la nécessité de maintenir ou d'accélérer le rythme de la compétition.
- ❑ Gérer les requêtes de parents et spectateurs, c'est-à-dire,
 - comprendre les préoccupations des parents envers les jeunes patineurs tout en limitant leur accès à la zone de départ de la prochaine vague de patineurs;
 - répondre avec tact aux demandes raisonnables au fur et à mesure, quand le temps le permet, ou à un moment ultérieur plus approprié, si le temps ne le permet pas.

Le travail de préposé au regroupement est un art qui requiert le maintien d'un équilibre fragile entre aider les compétiteurs, contrôler ces derniers et s'assurer que les courses ne sont pas retardées parce que les patineurs ne sont pas prêts. Le préposé au regroupement s'occupe

avant tout de personnes et, dans de telles circonstances, la façon dont le travail est effectué est aussi importante que le travail comme tel. Tous les patineurs ont des histoires d'horreur à propos de préposés qui crient ou parlent beaucoup.

FONCTIONS

Fonctions formelles

Les fonctions formelles du préposé au regroupement sont énoncées dans les règlements de l'ISU, les politiques et règlements de PVC et certains règlements provinciaux. La référence primaire dépend de la sanction accordée à la compétition. Dans les situations qui ne sont pas visées par le manuel de référence principal, on se reporte habituellement au manuel de référence suivant pour obtenir de l'orientation. L'arbitre et le coordonnateur de compétition peuvent également offrir conseils et orientation.

Les règles de PVC suivantes définissent les fonctions formelles du préposé :

N2-100

- ❑ Dans le cadre du Championnat canadien ou d'une compétition sanctionnée par PVC, les officiels suivants doivent être détenteurs d'une carte de membre de PVC valide : annonceur, coordonnateur de compétition, arbitre, arbitre adjoint, préposé au regroupement, starter, starter adjoint, juge en chef de ligne d'arrivée, chronométrateur en chef, préposé à la piste et compilateur en chef.

N2-101

- ❑ Avant la compétition, le compilateur et chef et le coordonnateur de compétition peuvent partager en partie avec le préposé au regroupement la responsabilité d'établir les rondes préliminaires pour chaque événement.
Pendant la compétition, le préposé au regroupement, en consultation avec l'arbitre et(ou) le coordonnateur de compétition et(ou) le compilateur en chef, peut apporter des modifications aux rondes préliminaires si le nombre de compétiteurs au sein d'une division est réduit au point où cela est rendu possible.

Le préposé au regroupement ou son adjoint désigné supervise le tirage déterminant les positions de départ pour chaque course, sauf si les positions sont déterminées par ordinateur.

Le travail comme tel

Avant la compétition, le préposé au regroupement doit :

- ❑ Assister aux réunions de planification du programme de la compétition, habituellement organisées par le coordonnateur de compétition avant la tenue des compétitions.
- ❑ Apporter son aide au coordonnateur de compétition et compilateur afin de préparer les cartes des rondes préliminaires;
- ❑ Visiter le site de la compétition avec le coordonnateur de compétition et choisir une zone de rassemblement. Cette zone devrait être près de la surface de la glace, facilement accessible aux patineurs à partir de leurs salles d'habillage et près de la porte. Le préposé au regroupement devrait également être en mesure de voir ce qui se passe sur la glace, d'entendre les annonces et de parler à l'arbitre à partir de cette zone.
- ❑ S'assurer auprès du coordonnateur de compétition et du gestionnaire de l'équipement que des bancs, chaises, cordes ou clôtures sont disponibles, le cas échéant.

Le matin de la compétition, le préposé au regroupement doit :

- ❑ Obtenir les cartes de courses finales du bureau de compilation. Le préposé au regroupement ne devrait jamais avoir à quitter la zone de départ de la prochaine vague de patineurs pour obtenir d'autres cartes du bureau de compilation. Les messagers devraient se charger d'offrir ce service.
- ❑ Rassembler les patineurs 3 à 4 courses avant leur tour. Il devrait y avoir un seul groupe sur la glace, un deuxième groupe prêt à y aller et un troisième groupe en train de subir le contrôle. Il est prudent de regrouper toutes les rondes préliminaires d'une catégorie d'âge à la fois afin que des modifications puissent être apportées, au besoin, avant le commencement des courses.
- ❑ S'assurer que les patineurs portent le bon numéro de course et un équipement de protection adéquat. C'est une étape hâtive dans le processus de rassemblement pour permettre suffisamment de temps avant la course pour récupérer les articles oubliés.
- ❑ Procéder au tirage déterminant les positions de départ ou superviser le tirage effectué par votre adjoint. Si les positions de départ ont été déterminées par ordinateur, vous devez informer les patineurs de leurs positions de départ.
- ❑ Rappeler aux jeunes patineurs (en particulier) les distances à parcourir (nombre de tours, positions de départ et d'arrivée).
- ❑ Donner la carte de course à l'un des patineurs quand il fait son entrée sur la surface de glace pour qu'il la donne à son tour au starter.
- ❑ S'assurer que les patineurs entrent sur la surface de glace et en sortent en toute sécurité. Si c'est possible, l'entrée et la sortie des patineurs devraient être séparées. Cela aide à éliminer la congestion dans la zone de départ de la prochaine vague de patineurs.

Après la compétition, le préposé au regroupement doit :

- ❑ Nettoyer la zone de rassemblement et récupérer toutes fournitures réutilisables telles les affiches, etc.
- ❑ Assister à la réunion de récapitulation organisée par le coordonnateur de compétition. Un rapport verbal doit être donné et toute rétroaction et suggestions doivent être rédigées, le cas échéant, pour inclusion dans le rapport du coordonnateur de compétition.

Compétitions de l'ISU

Courte piste

Aux compétitions sur courte piste de l'ISU, les fonctions du préposé au regroupement sont effectuées par le préposé aux compétiteurs et son adjoint. Le préposé aux compétiteurs est responsable principalement d'établir les rondes préliminaires en vertu de la règle 292 - 10 de l'ISU. Les précisions quant aux responsabilités ne font pas partie de ce manuel. L'adjoint du préposé aux compétiteurs (règle 292 - 11 de l'ISU doit toutefois :
Travailler dans une zone désignée appelée " zone de départ de la prochaine vague de patineurs".

- ❑ Rassembler les compétiteurs.
- ❑ S'assurer que les compétiteurs portent leur numéro et l'uniforme approprié.

Dans la pratique, le préposé au regroupement relève du coordonnateur de compétition et la portée de ses fonctions dépend souvent de la façon dont le coordonnateur de compétition délègue les fonctions.

Longue piste – style olympique

Le travail du préposé au regroupement est simple et clair dans ce cas.

- ❑ Selon la distance à parcourir, il doit réunir les compétiteurs 1 à 3 courses avant leur tour et s'assurer qu'ils obtiennent et portent le brassard approprié. Dans le cas des courses en quatuor, il doit rassembler deux paires de patineurs à la fois.
- ❑ Les patineurs de style olympique aiment se réchauffer bien avant leurs courses et récupérer sur la glace après chaque course habituellement. Si le nombre de brassards est limité, le préposé doit demander à un adjoint de les distribuer au départ et de les récupérer à l'arrivée, ou encore il doit se positionner lui-même à la ligne de départ.
- ❑ Le préposé doit être au courant des reprises qui sont annoncées et s'assurer d'obtenir les documents du bureau de compilation.

AUTRES RÈGLES VISANT LE TRAVAIL DU PRÉPOSÉ

Les préposés doivent également se familiariser avec plusieurs règles ou procédures qui s'appliquent aux patineurs ou à d'autres officiels afin de s'acquitter de leurs fonctions de façon compétente. Souvent, ces règles sont particulières au type de compétition ou encore au niveau de la compétition et il se peut qu'elles ne soient pas énoncées dans le manuel de règlements principal. En d'autres occasions, il s'agit de règles de jugement visant le déroulement ou d'ajustements à prévoir en raison de la température ou des conditions de glace. Ces règles s'apprennent avec l'expérience et en côtoyant d'autres officiels. Les arbitres et coordonnateurs de compétition chevronnés seront vos meilleurs conseillers à cet égard.

La liste suivante, bien qu'elle ne soit pas exhaustive, expose certaines considérations dont il est question dans les paragraphes qui précèdent :

- ❑ Les règles régissant l'équipement qui doit ou ne doit pas être porté par les patineurs (N4-103 et N4-104 et règle 276 de l'ISU).
- ❑ Les règles portant sur le classement des patineurs de la prochaine vague et le passage en demi-finales ou finales (manuel d'accueil de compétition de PVC, bulletins de la haute performance du CHP, site Web de PVC, cahier de règlements de patinage de vitesse sur courte piste de l'ISU et notes de service appropriées de l'ISU) aux fins du classement des patineurs à des compétitions de niveau mondial.
- ❑ La règle N1-105 s'appliquant aux patineurs qui ratent une course puisque le préposé est dans la meilleure position pour en informer l'arbitre.
- ❑ Les règles de jugement utilisés par les arbitres et les coordonnateurs de compétitions pour prévoir les pauses, évaluer la durée d'une compétition, etc., dans le but de juger du rythme à adopter pour réaliser le programme de la journée. Ces renseignements s'apprennent dans le cadre de cliniques, à l'aide du Manuel des officiels de niveau 1 et en côtoyant les officiels visés.

CONSEILS ET TRUCS POUR EFFECTUER LE TRAVAIL EFFICACEMENT

Les quelques paragraphes qui suivent offrent des conseils particuliers à certains types de compétitions. Plusieurs de ces conseils visent également à prévenir des problèmes et doivent être pris en considération sous cet angle et non de façon négative et relevant des responsabilités d'une autre personne. Dans l'ensemble, ces conseils visent à aider à établir des relations efficaces avec les compétiteurs et à assurer un contrôle adéquat. Le préposé doit utiliser ces conseils selon la situation à laquelle il doit faire face et utiliser sa propre expérience pour compléter ces connaissances. Avec le temps, le préposé développe son propre "style".

Départ de masse – Général

- ❑ Le préposé devrait garder un petit inventaire d'équipement de remplacement sous la main pour venir en aide aux patineurs quand il reste peu de temps. Par exemple : épingles de sûreté, corde pour réparer temporairement des sangles de casques, des lacets, des protecteurs pour la nuque, etc.
- ❑ Aux compétitions importantes, la plupart des compétiteurs (souvent l'élite) désirent enfiler leurs patins dans la zone de départ de la prochaine vague de patineurs. Le préposé doit permettre cela pourvu que ça ne l'empêche pas de faire son travail et ne nuit pas à d'autres patineurs.
- ❑ Si des modifications à des épreuves sont requises et que la catégorie visée est prête à patiner, il est souvent préférable de passer outre la catégorie au complet pendant que le préposé s'affaire à régler la situation avec le coordonnateur de compétition, au lieu de retarder la tenue des courses. Le préposé doit en informer l'arbitre et s'assurer de rassembler rapidement la prochaine catégorie.
- ❑ Le préposé doit être compréhensif, car les accidents surviennent. Les patineurs en seront reconnaissants. Le préposé doit bien sûr adapter ces interventions selon les patineurs, la situation et la compétition.
- ❑ Le préposé doit s'assurer d'avoir un programme et un calendrier des événements. Il est l'unique personne avec qui les patineurs et les parents sont en contact directement.

Courte piste

- ❑ Le préposé doit porter une attention particulière à l'endroit où sont situés l'entrée et la sortie et voir à ce qu'aucun délai inutile ne soit causé par des patineurs qui entrent ou sortent de la glace. La porte devrait se refermer rapidement aussitôt que le patineur sortant a quitté la glace. La présence d'un assistant compétent et bien informé est un atout.
Lorsque qu'il y a des relais, le préposé au regroupement est chargé de remettre les couvre-casques. Il doit donc veiller à en avoir en sa possession.
- ❑ Dans le cas des poursuites, le préposé doit veiller à ce que les patineurs obtiennent le brassard adéquat et connaissent leur position de départ.

Départ de masse sur longue piste

- ❑ Si la température le permet, le préposé installe des bancs près de l'entrée à la surface de glace et fournit des couvertures aux patineurs en attente.
- ❑ Lorsque qu'il fait très froid ou venteux, le préposé s'installe à l'intérieur et envoie chercher les patineurs au moins deux courses avant leur tour. Rassembler les patineurs des vagues subséquentes plus tôt que dans le cas de la courte piste, car souvent les patineurs désirent s'échauffer avant la course.
- ❑ Le préposé doit s'assurer que chaque patineur porte le bon numéro.
- ❑ Le préposé doit s'assurer que chaque patineur est adéquatement protégé du froid avant de le laisser sortir (un petit inventaire de tuques ou passe-montagnes peut s'avérer utile).
- ❑ Le préposé doit rappeler aux jeunes patineurs le nombre de tours à effectuer et l'endroit où se situe la ligne de départ/d'arrivée (une carte de l'anneau est utile à cet égard).

CONCLUSION

Même si cela peut paraître répétitif, on ne peut surestimer le fait que le poste de préposé au regroupement est un poste clé dans le cadre de toutes les compétitions de départ de masse, sur longue et sur courte piste. Les bons préposés connaissent à fond les règles de classement et de passage à l'étape suivante et sont très familiers avec la paperasse de compétition. Ils comprennent également les rôles des autres officiels avec lesquels ils transigent. Pour ce qui est du reste, ce sont des questions d'organisation, de jugement, de personnalité et de communication.